

Erreurs de tri : Soyons vigilants sur le geste de tri

Poubelle jaune : attention aux plastiques non recyclables !

Bien que les taux de refus de tri aient tendance à être à la baisse grâce à la vigilance de chacun, des erreurs persistent concernant les plastiques (pots de yaourt ou de crème fraîche, barquettes de viennoiseries par exemple) ainsi que les barquettes de polystyrène servant surtout au conditionnement de la viande sous vide. Il est donc utile de rappeler qu'à ce jour, seuls les bouteilles, bidons ou flacons sont à mettre dans la poubelle jaune : tout autre emballage en plastique sera considéré comme une erreur de tri. Ceux-là c'est tout bon pour la poubelle de tri.

Quelques rappels utiles

• N'enfermez pas les emballages à recycler dans des sacs en plastique. Les sacs ne sont pas ouverts en centre de tri : les emballages "enfermés" ne seront donc pas recyclés

• Ne mélangez pas le verre avec les autres emballages à recycler. En effet, lorsqu'il est collecté avec d'autres emballages, le verre peut se casser et s'incruster dans les autres emballages, rendant ces derniers impropres au recyclage. De plus, en cas du mélange du verre avec d'autres matériaux, les agents en charge de la collecte risqueraient de se blesser.

• Inutile de laver vos emballages avant de les jeter, bien les vider suffit amplement.

Poubelle à verre : bouteilles, pots, bocaux, flacons ! Et rien d'autre : Attention aux faux amis

Les seuls verres concernés par la collecte sont les verres d'emballages ayant servi à préserver des aliments : bouteilles sans bouchons, pots et bocaux sans couvercles.

- Surtout pas de porcelaine, faïence,

grès, métaux.

- Ni de verres spéciaux, tels que les verres armés, pare-brise, écrans de télévision, ampoules d'éclairage, lampes, cristal, vaisselle en verre, verre culinaire, verre opaline, miroir et verre non transparent et coloré, vitrocéramique.

Après sa collecte, le verre est débarrassé de ses impuretés et broyé. Il est ensuite fondu dans un four pour fabriquer de nouveaux verres.

La faïence, porcelaine, les cailloux... fondent à des températures supérieures que celles du verre. Par conséquent, on retrouve des bouts de matières (porcelaine...) dans les bouteilles ce qui fragilisent celles-ci.

Les métaux ainsi que les ampoules, la vaisselle, le cristal, les miroirs... sont responsables de la formation d'une traînée colorée sur les bouteilles qui deviennent alors non commercialisables.

Pour en savoir plus

- le « mémo tri » est à votre disposition gratuitement dans les mairies, les bibliothèques et bien sûr dans les locaux de la CCPS (9 rue Jules Guesde à Solesmes)

- le site Internet de la CCPS (www.ccpays-solesmois.fr) concentre les infos sur tous les services proposés par la collectivité : plusieurs rubriques sont dédiées à la gestion des déchets

- Le service environnement est disponible par téléphone ou par mail du lundi au vendredi 03/27/74/44/41 ou Mail : tri-dechets@ccpays-solesmois.fr

